

### Consignes à l'attention des membres de jury

#### E2 Modification durable de la forme

Eléments	Conformité	Observations/Commentaires
<b>Modèle</b>	<p><u>Avant l'épreuve</u> : le modèle masculin ou féminin majeur, doit être pourvu de cheveux sur l'ensemble de la tête d'une longueur suffisante pour mettre en œuvre la technique de forme durable.</p> <p><u>En cas de frisage</u> : la chevelure doit permettre une augmentation du volume, visible.</p> <p><u>En cas de défrisage/lissage</u> : la chevelure doit permettre une diminution du volume visible.</p>	<p>Le modèle n'est pas conforme si :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une zone de la tête ne comporte pas de cheveux,</li> <li>- 2/3 de la chevelure ne présentent pas une longueur suffisante pour recevoir la technique.</li> </ul> <p>L'apprenant ne compose pas si le modèle n'est pas conforme.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une chevelure « permanentée » est acceptée si le défrisage ne met pas en danger la chevelure.</li> </ul>
<b>Fiche technique</b>	Elle est remise au moment de l'émargement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Si le projet n'est pas rendu : il est remis à l'apprenant une fiche technique <b>dès le début de l'épreuve</b>. L'apprenant la renseigne sur son temps d'épreuve, sans temps additionnel.</li> <li>- Le jury rend à l'apprenant avant la fin de l'épreuve la fiche technique pour qu'il renseigne la compétence C42. Le jury relève la fiche technique renseignée.</li> </ul>
<b>Frisage/permanente et soins capillaires associés</b>	<p>L'apprenant remet la fiche technique de la transformation qu'il envisage au moment de l'émargement.</p> <p>La technique permet une augmentation du volume sur 2/3 de la tête minimum.</p>	<p>La réalisation du shampoing fait partie intégrante de l'épreuve.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'apprenant qui ne travaille pas sur les 2/3 de la chevelure au minimum obtient zéro à C35.</li> <li>- L'apprenant réalise ce qu'il veut sur l'éventuel tiers restant.</li> <li>- <u>En cas de frisage</u> réalisation de la technique sur longueurs <u>ou</u> longueurs + repousses</li> <li>- <u>En cas de défrisage/lissage</u> réalisation de la technique sur les longueurs + repousses</li> </ul>
<b>Défrisage/lissage et soins capillaires associés</b>	<p>L'apprenant remet la fiche technique de la transformation qu'il envisage au moment de l'émargement.</p> <p>La technique permet une diminution du volume sur 2/3 de la tête minimum.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucun degré de frisure, de défrisage/lissage, n'est imposé mais il doit être visible. Le jury pourra apprécier le degré de frisure du modèle en mouillant une des mèches de sa chevelure. Le candidat a décidé du degré de frisure, défrisage, sur la fiche technique. La mèche test est conseillée mais pas obligatoire.</li> <li>- Le résultat de la technique doit être durable (6 à 8 semaines)</li> </ul> <p>Pour être durable les liaisons disulfures de la kératine doivent être rompues puis reconstituées (en liaison disulfure ou lanthionine).</p> <p>Seuls les produits à base d'acide thioglycolique ou de ses esters, de soude, d'hydroxyde de guanidine ou de lithium agissent sur les liaisons disulfures pour obtenir un effet durable.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'apprenant fait le choix des soins capillaires</li> </ul>
<b>Mise en forme et coiffage</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Toutes les techniques de mise en forme de coiffage sont acceptées. Les produits de coiffage et de finition sont laissés au libre choix de l'apprenant.</li> </ul>